ANNEXES

LES PRÉSENTES ANNEXES
SONT ORGANISÉES COMME SUIT :

Pièce N° 1 : Décision du Tribunal Administratif de Toulouse N° E24000054 / 31 en date du 23 avril 2024

Pièce N° 2 : Arrêté communautaire N° 2024-17 du 03 mai 2024 prescrivant l'enquête publique

Pièce N° 3 : Avis d'ouverture d'enquête

Pièce N° 4 : Certificats d'affichage : 9

Pièce N° 5 : Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes du Pays de Salars n° DE2023-042 du 29 juin 2023

Pièce N° 6 : Publicité de presse (4)

Pièce N° 7 : Copie registre d'enquête

Pièce N° 8 : lettres reçues dans le cadre de l'enquête publique (4)

ANNEXE 1

DECISION DU
23/04/2024

N° E24000054 /31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 23/04/2024

Vu enregistrée le 22/04/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de communes Pays de Salars demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes Pays de Salars ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Elisabeth MAGNAN est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Henri PUJOL est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes Pays de Salars, à Madame Elisabeth MAGNAN et à Monsieur Henri PUJOL.

Fait à Toulouse, le 23/04/2024

Le magistrat délégué,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE
RF

Briac LE FIBLEC

ANNEXE 2

ARRÊTÉ COMMUNAUTAIRE

n°2024-17 du 03 Mai 2024

Prescrivant l'enquête publique
pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Pays de Salars

Le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et L.153-20 ; et L153.41 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu le décret n°2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu l'ordonnance du 26 janvier 2017, relative à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Pays de Salars en date du 19 janvier 2022 abrogeant les cartes communales de Comps-la-Grand-Ville et Trémouilles ; et approuvant son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération n°DE2023-042 du 29 juin 2023 du Conseil de la Communauté de Communes Pays de Salars ayant prescrit la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Pays de Salars, selon les termes des articles L153-36 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu les pièces du dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Pays de Salars, soumis à l'enquête publique, dont les avis émis par les personnes publiques associées consultées et la décision de dispense d'évaluation environnementale ;

Et

Vu la décision du 23/04/2024, n°E24000054/31, de Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant Madame Elisabeth MAGNAN, militaire retraitée, en qualité de commissaire enquêteur et de Monsieur Henri PUJOL, comme commissaire enquêteur suppléant.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Il sera procédé à une enquête publique pour le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Pays de Salars pour une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 27 mai 2024 à 09h00 au lundi 10 juin 2024 à 18h00.

Dès le lancement, les élus de la Communauté de communes ont précisé les objectifs poursuivis et les objets de la procédure. Il s'agit de :

- Modifications du règlement écrit afin de :
  - Etablir un bilan des règles ou orientations cumulatives entre le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en matière de stationnement à réaliser ; selon le bilan établi, cela pourrait se traduire par une évolution du règlement écrit et/ou des OAP ;
  - Préciser les règles relatives aux extensions et annexes des bâtiments d'habitation, en zones agricoles et naturelles du PLUi ; afin de les adapter à la typologie du bâti traditionnel local ;
  - Prendre en compte le retour d'expérience de l'instruction des autorisations d'urbanisme depuis l'entrée en vigueur du PLUi ; cela concerne notamment les règles relatives à la « Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère », ou des précisions à apporter relative à la définition des destinations et sous-destinations ;
  - Procéder aux bilans des emplacements réservés ; et aux modifications qui en découlent ;
  - Après vérification des conditions de desserte par les réseaux, réduire les zones urbaines non desservies.

- Modifications du règlement graphique afin de :
  - Procéder à la correction d'une erreur matérielle sur le bourg d'Agen d'Aveyron, afin de rétablir le règlement graphique, conformément à la réponse formulée par la Communauté de communes sur la parcelle (OA 1567) ;
  - Compléter l'identification de bâtiments situés en zones agricoles et naturelles pour en autoriser le changement de destination. En effet, il s'avère que certains bâtiments n'ont pas fait l'objet de l'identification requise dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Il s'agira de compléter modérément l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination en zones agricoles et naturelles du PLUi, en vérifiant qu'ils répondent bien aux critères définis lors de l'élaboration du PLUi afin d'assurer la cohérence du traitement à l'échelle communautaire.

- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin de revoir les conditions d'aménagement, après avoir vérifié l'opérationnalité de l'urbanisation :
  - Pour l'OAP n°3.2, sur la commune de Comps-la-Grand-Ville, seront précisés les principes de desserte et d'accès ;
  - Pour l'OAP n°4.7, sur la commune de Flavin, seront précisés les secteurs aménageables au coup par coup ou par opération(s) d'aménagement d'ensemble, ainsi que les principes de desserte et d'accès ;
  - Comme évoqué précédemment, de procéder à un ajustement des règles ou orientations cumulatives entre le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en matière de stationnement ; selon le bilan établi, cela pourrait se traduire par une évolution du règlement écrit et/ou des OAP.

- Mise à jour des annexes et notamment des servitudes d'utilité publique ; notamment concernant la protection des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable (servitude AS1).

L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête, dont la décision de dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

ARTICLE 2 –
Ont été désignés par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse : Madame Elisabeth MAGNAN en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Henri PUJOL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 –
Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier comprend notamment les pièces suivantes :

- Une note de présentation,
- La décision de l'autorité environnementale de dispense d'évaluation environnementale,
- Les autres avis émis par les personnes publiques associées.

Les pièces du dossier seront déposées et consultables au format papier et sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars, siège de l'enquête publique, également lieu de permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête.

Horaires d'ouverture de la Communauté de communes Pays de Salars
(34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS):

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête disponible au siège de la Communauté de Communes,
- Soit les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Communauté de Communes : Communauté de Communes Pays de Salars, enquête publique PLUi, 34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS,
- Soit sur le registre numérique, à l'adresse suivante :
  https://www.registre-dematerialise.fr/5383
- Soit par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-5383@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations seront publiées et consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Pour être recevables, toutes les observations, propositions et contre-propositions, quel que soit le support utilisé, devront être reçues avant la clôture de l'enquête publique, le lundi 10 juin 2024 à 18h00, dernier délai.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 4 -
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales, au siège de la Communauté de Communes Pays de Salars (34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS) :

- Le lundi 27 mai 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Le samedi 1er juin 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Le lundi 10 juin 2024 de 15h00 à 18h00.

ARTICLE 5 -
Par décision motivée, le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables gratuitement à toute personne qui souhaite en prendre connaissance. Cependant, toute demande de copie est aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Des informations sur les projets soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Yves REGOURD, Président de la Communauté de Communes Pays de Salars, responsable du projet.

ARTICLE 6 -
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux ci-après (*deux journaux habilités diffusés dans le département*) :

- Centre Presse
- Midi Libre

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes Pays de Salars et à la mairie de chacune des neuf communes composant la Communauté de Communes (Agen-d'Aveyron, Arques, Comps-la-Grand-Ville, Flavin, Pont-de-Salars, Prades-Salars, Salmiech, Trémouille et le Vibal), pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera également publié sur le site internet hébergeant l'enquête publique :
https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Ces publicités seront certifiées par le Président et par le Maire de chacune des communes pour leurs affichages respectifs.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 7 -
A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront remis au commissaire enquêteur qui procèdera à leur clôture.
Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, le procès-verbal de synthèse des observations du public qu'il remet à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 8 -
Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars son rapport et ses conclusions motivées.
Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de l'Aveyron et à la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Si ce délai de 30 jours ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur, par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.

Le rapport doit faire état des observations et propositions qui ont été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage.

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/5383
et sur support papier à la Communauté de Communes Pays de Salars, durant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 9 –
Après l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié, sera approuvé par le conseil communautaire.

ARTICLE 10 -
Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

ARTICLE 11 -
Monsieur le Préfet, Monsieur le Président et Madame le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-de-Salars, le 03 mai 2024.
Le Président, Yves REGOURD

ANNEXE 3

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALARS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification de droit commun n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Pays de Salars

Par arrêté communautaire n°2024-17 du 02 mai 2024, Monsieur le Président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Pays de Salars, en vue de son approbation par le Conseil communautaire.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 15 jours consécutifs :

DU LUNDI 27 MAI 2024 A 09H00 AU LUNDI 10 JUIN 2024 à 18H00.

Le dossier, et notamment le rapport de présentation, décrit le territoire concerné, explique les projets et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête (dont la dispense d'évaluation environnementale émise par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Madame Elisabeth MAGNAN, militaire retraitée, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Henri PUJOL, comme commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier seront déposées et consultables au format papier et sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars, siège de l'enquête publique, également lieu de permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête (34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS / du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Le public pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet au siège de la Communauté de Communes ;
- Soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Communauté de Communes : Communauté de Communes Pays de Salars, enquête publique PLUI, 34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS,
- Soit sur le registre numérique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5383
- Soit par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5383@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383 ; et seront recevables jusqu'au lundi 10 juin 2024 à 18h00, dernier délai.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS (34 AVENUE DE RODEZ, 12290 PONT-DE-SALARS) :

- Le LUNDI 27 MAI 2024 DE 09H00 A 12H00,
- Le SAMEDI 1er JUIN 2024 DE 09H00 A 12H00,
- Le LUNDI 10 JUIN 2024 DE 15H00 A 18H00.

Son rapport et ses conclusions transmis à Monsieur le Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes ; ainsi que sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Toute information concernant le projet de modification de droit commun n°1 du PLUI de la Communauté de Communes Pays de Salars pourra être demandée à Monsieur le Président.

Le Président,
Yves REGOURD

ANNEXE 4

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, Yves Regourd, Maire de la commune de LE VIBAL, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le 7 Mai 2024

Le Maire

MAIRIE DE LE VIBAL AVEYRON

Commune de Salmiech
116 Place Brenguier de Landorre
12120 SALMIECH
0565467239
mairiesalmiech@orange.fr

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, LABIT Jean-Paul, Maire de la commune de SALMIECH, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Salmiech, le 7 mai 2024

MAIRIE de SALMIECH

Le Maire, Jean-Paul LABIT

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, Jacques GARDE, Maire de la commune de Prades de Salars, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le 7 mai 2024

Le Maire
Jacques GARDE

Mairie de PRADES-de-SALARS (Aveyron)

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, Mr Laurent de Vedelly....., Maire de la commune de AGEN D'AVEYRON....., certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le 06 mai 2024.

Le Maire

MAIRIE D'AGEN D'AVEYRON (Aveyron)

Département de l'Aveyron

Mairie d'ARQUES
12290

Tél : 05-65-70-66-98
Mail : mairie-arques@wanadoo.fr

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, Delphine ALLIÉ, Maire de la commune d'Arques, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le 6 mai 2024

Le Maire d'Arques,

Delphine ALLIÉ

MAIRIE D'ARQUES
AVEYRON

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, Nicolas MASSOL, Maire de la commune de Comps-la-Grand-Ville, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le 06 mai 2024

Le Maire – Nicolas MASSOL

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, ... COSTES Hervé ... , Maire de la commune de ...FLAVIN ...(Aveyron)....., certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le 03 mai 2024

Le Maire

Hervé COSTES
Maire de FLAVIN

MAIRIE FLAVIN 12-Aveyron

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE DE TRÉMOUILLES

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, VIDAL Joël, Maire de la commune de TREMOUILLES, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le 3 mai 2024

Le Maire

MAIRIE DE TREMOUILLES (Aveyron)

8 rue de l'Église Saint-Amans - 12290 TRÉMOUILLES TEL : 05.65.74.10.76
mail : mairie-tremouilles@orange.fr / Site Internet : https://www.tremouilles12.fr/

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, JULIEN Daniel, Maire de la commune de PONT DE SALARS, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Salars ainsi que l'arrêté numéro 2024-17 du 02 mai 2024 sont affichés à la mairie à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le 02 mai 2024

P/O Le Maire

Catherine POUGET

MAIRIE DE PONT-DE-SALARS 12290 Aveyron

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué(e)

ANNEXE 5

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALARS

Nbre Membres : 23
Présents : 19
Votants : 22 (dont 3 pouvoirs)
Absents : 4
Date de convocation : 23/06/2023
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

DELIBERATION N° DE2023-042

SEANCE DU 29 JUIN 2023

OBJET : PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLUI DE PAYS DE SALARS, AYANT POUR OBJECTIFS DES EVOLUTIONS DU REGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE, DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET UNE MISE A JOUR DES ANNEXES.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Salars, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances.

PRESENTS :

AGEN D'AVEYRON : MME CANCE, MR DE VEDELLY, MR GALIBERT

ARQUES : MME ALLIE

COMPS LA GRAND'VILLE : MR MASSOL, MR NESPOULOUS

FLAVIN : MME LAPORTE, MME SEZE, MME LACOMBE, MR COSTES, MR ALRIC, MR MALBOUYRES, MR GELY

LE VIBAL : MR REGOURD

PRADES DE SALARS : MR FAVIER (NON VOTANT)

PONT DE SALARS : MME POUGET, MR JULIEN, MR CHAUCHARD

SALMIECH : MR BOS

TREMOUILLES : MR VIDAL

POUVOIRS : Mme JOULIE-GABEN à Mme POUGET, Mr LABIT à Mr BOS, Mr GARDE à Mr MALBOUYRES

ABSENTS ET EXCUSES : Mme JOULIE-GABEN, Mr LABIT, Mr GARDE

Accusé de réception en préfecture
012-241200658-20230629-DE2023042-DE
Reçu le 30/06/2023

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Pays de Salars en date du 19 janvier 2022 abrogeant les cartes communales de Comps-la-Grand-Ville et Trémouilles ; et approuvant son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Vu les articles L. 153-36 et suivants, L. 153-41 et suivants du Code de l'urbanisme.

Considérant que le PLUI de Pays de Salars nécessite la mise en œuvre d'évolutions légères, pouvant être menées à bien par le biais d'une Modification de Droit Commun, dite modification n°1 du PLUI de Pays de Salars. Les objets de cette modification sont les suivants :

- Modifications du règlement écrit afin de :
  - Etablir un bilan des règles ou orientations cumulatives entre le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en matière de stationnement à réaliser ; selon le bilan établi, cela pourrait se traduire par une évolution du règlement écrit et/ou des OAP ;
  - Préciser les règles relatives aux extensions et annexes des bâtiments d'habitation, en zones agricoles et naturelles du PLUi ; afin de les adapter à la typologie du bâti traditionnel local ;
  - Prendre en compte le retour d'expérience de l'instruction des autorisations d'urbanisme depuis l'entrée en vigueur du PLUi ; cela concerne notamment les règles relatives à la « Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère », ou des précisions à apporter relative à la définition des destinations et sous-destinations ;
  - Procéder aux bilans des emplacements réservés ; et aux modifications qui en découlent ;
  - Après vérification des conditions de desserte par les réseaux, réduire les zones urbaines non desservies ;
- Modifications du règlement graphique afin de :
  - Procéder à la correction d'une erreur matérielle sur le bourg d'Agen d'Aveyron, afin de rétablir le règlement graphique, conformément à la réponse formulée par la Communauté de communes sur la parcelle (OA 1567)
  - Compléter l'identification de bâtiments situés en zones agricoles et naturelles pour en autoriser le changement de destination. En effet, il s'avère que certains bâtiments n'ont pas fait l'objet de l'identification requise dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Il s'agira de compléter modérément l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination en zones agricoles et naturelles du PLUi, en vérifiant qu'ils répondent bien aux critères définis lors de l'élaboration du PLUi afin d'assurer la cohérence du traitement à l'échelle communautaire ;
- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), afin de revoir les conditions d'aménagement, après avoir vérifié l'opérationnalité de l'urbanisation :
  - Pour l'OAP n°3.2, sur la commune de Comps-la-Grand-Ville, seront précisés les principes de desserte et d'accès ;
  - Pour l'OAP n°4.7, sur la commune de Flavin, seront précisés les secteurs aménageables au coup par coup ou par opération(s) d'aménagement d'ensemble, ainsi que les principes de desserte et d'accès ;
  - Comme évoqué précédemment, de procéder à un ajustement des règles ou orientations cumulatives entre le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

(OAP) en matière de stationnement ; selon le bilan établi, cela pourrait se traduire par une évolution du règlement écrit et/ou des OAP ;

- Mise à jour des annexes et notamment des servitudes d'utilité publique ; notamment concernant la protection des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable (servitude AS1)

Monsieur le Président explique qu'à ce stade ces modifications ne devraient pas avoir d'incidences notables sur l'environnement dans la mesure où elles n'augmentent pas les possibilités de construction ou d'aménagement sur le territoire ; ce point sera précisé et étudié dans le rapport de présentation.

Considérant que ces évolutions du PLUi n'ont pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD) ; de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle et forestière, une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ; d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier ; de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté ;

Considérant en conséquence, que ces évolutions du PLUi n'entrent pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

Considérant que ces évolutions du PLUi pourraient avoir pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultante, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ; et de diminuer ces possibilités de construire ;

Considérant en conséquence, que ces évolutions du PLUi entrent dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Décide** de prescrire la modification de droit commun n°1 du PLUi de Pays de Salars pour permettre les modifications du règlement écrit et graphique, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, et la mise à jour des annexes.

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette modification de droit commun n°1 du PLUi de Pays de Salars.

La présente délibération fera l'objet :

- De la publication réglementaire en mairies et au siège de la Communauté de Communes durant un délai d'un mois ;
- D'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Elle sera en outre adressée au préfet de l'Aveyron et notifiée aux personnes publiques, conformément aux L132-7, L132-9 et L132.13 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré, au lieu, jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

CHAUCHANO ERIC

Pour extrait conforme.

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE SALARS

Yves REGOURD

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication en date du 30/06/2023

ANNEXE 6

AUTOMOBILES VENTE

Citroën

Autres

C3 J6 17500 €

CITROEN C3 SHINE PACK 110CV BOITE AUTO 23/09/2022 22000kms camera de recul garantie spoticar 17500 €
GARAGE PARIS FRERES
04.67.47.71.41

Mini

MINI 5 PORTES III (F55) 17900 €

MINI COOPER edition Blackfriars 136cv boite auto toit ouvrant 03/11/2018 garantie 12 mois 17900 €
GARAGE PARIS FRERES
04.67.47.71.41

Peugeot

Autres

108 8500 €

PEUGEOT 108 STYLE 82cv 5 portes 21/03/2017 97060 kms garantie 12 mois 8500 €
GARAGE PARIS FRERES
04.67.47.71.41

Volkswagen

T-CROSS 15900 €

VOLKSWAGEN T-CROSS 115cv boite manuelle 6 VITESSES finition Carat 30/10/2019 71500kms garanti 12 mois 17500 €
GARAGE PARIS FRERES
04.67.47.71.41

Autres genres

Utilitaires

BERLINGO II 9900 €

berlingo hdi100 3 places du 07 2016 138000km pack business.CAR PLAY doublage et plancher bois.revise garantie tva recuperable 8250ht.
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32

DAILY CCB I 19800 €

Ivecc 35c15 emp 3000.bi6 du 11.2013 117450km,pack clim,fogo frex 10 2025, rie et sac220v,porte lateral.destribution et revision effectuee garantie et tva recuperable
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32

EXPERT PG II 16800 €

Expert hdi 120 bi6,l1h1 standard premium 3 places du 01/2019,130450km, clim,gps,doublage et plancher bois vehicule revise garantie tva recuperable.
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32

Auto achat

ACHÈTE CASH
À votre service depuis 2007

Tous véhicules utilitaires, voitures anciennes camions PL camping-cars 4 x 4 engins BTP
Même en panne, tout km accidentés gagés roulants ou pas.
Chèque de banque ou espèces

BY AUTOS
06 40 94 50 74

BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble Déco, et brocante

Achète
VIOLONS 1000 € minimum,
VIOLONCELLES 3000 € minimum,
même en mauvais état.
Paiement comptant immédiat.
Me déplace gratuitement.
Contacter M. Dany 7J/7
06 08 37 59 48

ATELIER DE LUTHERIE

ACHÈTE
• VIOLONS minimum 1000€
• VIOLONCELLES minimum 3000 €
même en mauvais état.
Me déplace gratuitement.
Paiement comptant immédiat
Contact : M. ZIEGLER
06-45-81-03-03

ACHÈTE

VIOLON minimum 1000 €
VIOLONCELLE minimum 3000 €
Se déplace gratuitement
Paiement comptant
07 80 48 16 80

Contacts Rencontres

Détente

Belle femme AFRICAINE sur RODEZ, Coquine et douce, séduisante, sexy gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie. 06.80.41.93.99. (siret 801.279.555)

"ROSE" Belle F. Africaine sur RODEZ, séduisante, coquine, sexy et gentille. Venez oublier votre stress. 7J/7. Hygiène assurée. Tél. 07.51.27.50.07. (802306324)

MILLAU. CHRIS -ETRE BIEN- LA MAIN QUI CALME, massages. Tous les lundis, mardis et mercredis. CB acceptée. 06.71.37.53.46 (S380143917)

RODEZ jeune femme 25 ans, brune avec un corps de rêve, sexy et coquine, pour un moment inoubliable. Tél. 06.69.94.01.18 (S.530458355)

Belle Brésilienne Trans, tres sexy, 1ère fois sur RODEZ propose des massages. 06.24.27.83.75 (S 9788798070011)

RODEZ, NINA, belle black, poitrine généreuse, vous reçoit pour un moment de détente. Tél : 07.53.30.77.38 (S.843117532)

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE, 1ère fois, SAMANTA TRANS pour un bon moment. Tél 07.51.22.52.60 (S.841228646).

RODEZ 1re fois. Belle brune, 26 ans, vous propose de bons moments inoubliables TEL 07.71.39.80.27 (S.905083830)

RODEZ jeune TRANS de 27 ans, 1 ère fois dans votre ville, vous reçoit pour un moment agréable de détente. tél 06.56.78.96.26. (S 92521592300010)

RODEZ belle brune, 1 ère fois à RODEZ, vous reçoit pour un moment agréable de détente. tél 07.53.72.46.46. (S 92521592300010)

RODEZ - GERALDINE, belle blonde, coquine, yeux bleus, agréable détente, sur RDV 7j/7, CB acceptée Tél 06.52.34.67.90 (S.329410203)

GABRIELLA Belle blonde poitrine généreuse. 1re fois à RODEZ. Tél. 06.10.03.40.83 (S.800445603)

CHRIS LA MAIN QUI CALME, massages. Les 6 au 8 mai à MILLAU & du 13 au 15 mai inclus à RODEZ. Tél. 06.71.37.53.46 (S380143917)

Les Annonces Classées, c'est la possibilité de donner à votre annonce une audience locale, départementale ou régionale. N'hésitez plus, ciblez Annonces Classées.

Rencontres

POINT RENCONTRE MAGAZINE
pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite
sous pli discret, appel gratuit

Femme désespérée
cherche le grand amour avec un homme tendre et doux
Appelle moi au
0895 10 15 81
S.424818615

Divorcée
cherche fantaisie avec homme plus âgé
Joignable facilement au 0895 10 15 71
S.424818615

VERONIQUE, 61a, le moral dans les chaussettes, ch distraction auprès d'un homme 50/75a habitant à moins de 10km. Tel au 0895 10 03 33 (0,80 €/mn) (S487771388).

ROSELYNE, infirmière libérale, est disponible dès maintenant pour s'occuper tendrement d'un homme. Joignable au 0895 10 03 12 (0,80 €/mn) (S487771388)

ELODIE a perdu toute confiance envers les hommes. Si tu es bon, charmant et fidèle, tu peux la joindre au 0895.10.04.69 (0,80 € mn) (S487771388)

MARIE, jolie brune de 47ans, seule depuis quelques mois, espère 1 rencontre intense et pimentée. Elle est dispo 0895.10.04.67 (0,80 € mn) (S487771388)

Voyance

M. SYLLA - Voyant et Médium résoud vos problèmes : solitude, amour, angoisse... Tous domaines, par corresp. ou Perpignan. 07.53.72.75.65 (S794987784)

M. MADOU
VOYANT - MEDIUM
Connu pour son efficacité et son travail rapide.
Aide à résoudre tous vos problèmes.
Facilités de paiement
07 54 59 39 09

Loisirs

Art, collections, grands crus

COLLECTIONNEUR ACHÈTE GRANDS VINS
PAIEMENT COMPTANT
Bourgogne, Bordeaux, Champagne... même vieux
Alcools anciens
Cognac, rhum, chartreuse, whisky
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération
06.74.16.07.78

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES
de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état.
Suite à succession, débarras, déménagement...
Paiement comptant sur place.
M. DONISIO - Béziers
Tél : 06 07 24 23 35

Part. achète collections importantes timbres, France et monde entier, monnaies antiques et royales documents historiques, livres rares, cartes postales. Expertise gratuite. Tél 04.68.46.16.85

Chasse et pêche

Vends lapins de Garenne repris en parc sur herbe pour repeuplement de chasse, vaccination, livraison, documentation sur demande. Tel. 06.82.28.12.19

Les petites annonces, le rendez-vous pour acheter, vendre ou louer, tout est là... et tous les jours

Animaux

Autres animaux

AVEYRON BASSE-COUR vous propose
Cot'Cot Ma poule, mon canard
Retrait à notre élevage ou en livraison dans nos jardineries partenaires (Point Vert BAGI...)

PROMO du 7 au 31 Mai
20 Poulets démarrés achetés = le 21 ème GRATUIT

ANTIQUITÉS - MAISON CHAMOIS
Achète au plus haut cours

MANTEAUX DE FOURRURE Visons, Astrakan, etc
MONTRES BRACELET ET GOUSSET Rolex, Breitling, Jeager, Patek Lip.
SACS À MAIN ET BAGAGERIE DE LUXE Hermès, Vuitton, Chanel etc.
ACHAT D'OR SOUS TOUTES FORMES Bijoux, débris pièces Or et Argent, etc
MEUBLES ET OBJETS ANCIENS Pâtes de verre, lustres, miroirs, livres anciens, vieux vins, champagnes, armes anciennes, violons, briquets (Dupont, Cartier), ménagères Christofle et autres...
PENDULES Sculptures, bronzes et autres...
ART ASIATIQUE Statues ivoire, corail, jade, vases Canton et porcelaine, bronzes, laques, paravents, textile, peintures, mobilier, etc
TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES
NE VENDEZ RIEN SANS NOUS CONTACTER
Estimation gratuite 7/7 - Toutes distances et déplacements gratuits
Valentin CHAMOIS - 06 95 75 74 01 - valentinchamois@yahoo.com

MAISON GUYOT ACHÈTE
PAIEMENT IMMÉDIAT !
Manteaux de Fourrures | Sac à main | Foulard | Montres | Bijoux or et Fantaisies | Pièces de monnaies | Objets et mobiliers asiatiques | Tableaux | Meubles | Sculptures | Pendules | Vases | Vaisselle | Argenteries | Bibelots divers... Vieux vins/Champagnes et alcools* | Cuivres | Étains | Machines à coudre | Livres anciens
Tél. : 06.30.84.97.06
Faîtes une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

M. SYDI
Voyant médium
Quels que soient vos problèmes délicats.
Heritier des secrets et des dons de ses ancêtres Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeux, travail, réussite aux examens.
Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance
06 17 32 67 56
mail : diabysydi7@gmail.com
S 42257787

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Centre presse de l'Aveyron, Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur le département de l'Aveyron. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n° 2012-1547 du 28 decembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif au caractère est fixé à 0,183€ht pour chaque signe ou espace.
Contact : 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020
Courriel annonces.legales@centrepresse.com

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

181707

CONQUES MARCILLAC

AVIS DE MARCHE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :
Communauté de Communes CONQUES-MARCILLAC
La Maison du Territoire
28, avenue Gustave Bessière
12 330 MARCILLAC-VALLON
Tél. : 05 65 71 86 20 – Mail : contact@cc-conques-marcillac.fr
SIRET : 241 200 641 00058

2. Procédure de passation :
Procédure adaptée passée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

3. Intitulé du marché :
Réhabilitation de l'ancienne mairie de Conques en vue de la création d'un nouvel Office de Tourisme intercommunal

4. Type de marché : Travaux

5. Lieu d'exécution du marché : 1 Rue Henri Parayre – Conques -
12320 CONQUES-EN-ROUERGUE

6. Structure de la consultation :
21 lots dont 15 lots pour la partie bâtiment et 6 lots pour la partie Scénographie, désignés ci-dessous :

7. Modalités de retrait du dossier de consultation :
Le dossier de consultation des entreprises est a télécharger sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : https://www.e-occitanie.fr/

8. Date limite de remise des offres : lundi 10 juin 2024 à 15h

9. Visite commune sur site (conseillée) : 16 Mai 2024 à 15h

181897

AVIS DE CONSULTATION

Commune de Sainte Radegonde

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Marie de SAINTE-RADEGONDE
1 place de la Mairie
12850 SAINTE-RADEGONDE
mairie@sainteradegonde.fr
Tél : 05 65 42 46 00

Pouvoir Adjudicateur : Madame le Maire de Sainte Radegonde
Objet de la consultation : Marché de travaux d'entretien de voirie - Programme 2024
Lieu d'exécution : Sainte Radegonde (12)
Des variantes seront-elles prises en compte : Non
Prestations divisées en lots : Non.
Prestations divisées en tranches : Non
Date prévisionnelle de début des prestations : juillet 2024.
Procédure de passation : Procédure adaptée
(Article L.2123-1 du code de la commande publique)
Critères d'attribution :
Prix des prestations (60 %)
Valeur technique (40%)
Se référer au Règlement de Consultation
Compétences demandées :
Qualification professionnelle dans le domaine des travaux de revêtement de chaussées.
Date et heure limite de réception des offres : le 29 mai 2024 à 14h00
Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités de retrait des documents :
Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site www.e-occitanie.fr
Modalités de remise des offres : Transmission obligatoire des offres par voie électronique sur le site www.e-occitanie.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : le 3 mai 2024

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

181664

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Pays de Salars
Enquête publique
Relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Pays de Salars

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°2024-17 du 02 mai 2024, Mr le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Pays de Salars, en vue de son approbation par le Conseil communautaire.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 15 jours consécutifs, **du lundi 27 mai 2024 à 09h00 au lundi 10 juin 2024 à 18h00.**

Le dossier, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire concerné, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont la dispense d'évaluation environnementale émise par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ont désignés Madame Elisabeth MAGNAN, militaire retraitée, en qualité de commissaire enquêteur ; et Monsieur Henri PUJOL, comme commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier seront déposées et consultables au format papier et sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars, siège de l'enquête publique, également lieu de permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête (34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS / du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête disponible au siège de la Communauté de Communes ; les adresser par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur (Communauté de Communes du Pays de Salars, enquête publique PLUi, 34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS) ; les inscrire sur le registre numérique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5383 ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante enquete-publique-5383@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet , https://www.registre-dematerialise.fr/5383 et seront recevables jusqu'au lundi 10 juin 2024 à 18h00, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars (34 avenue de Rodez 12290 PONT-DE-SALARS) :

- **Le lundi 27 mai 2024 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le samedi 1er juin 2024 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le lundi 10 juin 2024 de 15h00 à 18h00.**

Son rapport et ses conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays de Salars ; ainsi que sur le site Internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Toute information concernant le projet de modification n°1 du PLUi pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars

Le Président,
Yves REGOURD

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution

Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux

LA RAPIDITÉ C'EST NOTRE QUOTIDIEN

AUTOMOBILES VENTE

Citroën

Autres

C3 III 17500 €

CITROEN C3 SHINE PACK 110CV BOITE AUTO 23/09/2022 22000kms camera de recul garantie spoticar 17500 €
GARAGE PARIS FRERES 04.67.47.71.41

Mini

MINI 5 PORTES III (F55) 17900 €

MINI COOPER editor Blackfriars 136cv boîte auto toit ouvrant 03/01/2018 garantie 12 mois 17900 €
GARAGE PARIS FRERES 04.67.47.71.41

Peugeot

Autres

108 8500 €

PEUGEOT 108 STYLE 82cv 5 portes 21/03/2017 97000 kms garantie 12 mois 8600 €
GARAGE PARIS FRERES 04.67.47.71.41

Volkswagen

T-CROSS 16900 €

VOLKSWAGEN T-CROSS 115cv boite manuelle 6 VITESSES édition Carat 30/10/2019 71500kms garanti 12 mois 17500 €
GARAGE PARIS FRERES 04.67.47.71.41

Autres genres

Utilitaires

BERLINGO II 9960 €

berlingo hdi100 3 places du 07/2016 138000km pack business CAR PLAY doublage et plancher bois revisé garantie tva recuperable 8250ht
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32

DAILY CCB II 19800 €

Iveco 35c11 emc 3000 bm du 11/2013 117450km pack clim hayon fcx 10/2025, rie et sac220v porte lateral distribution et revision effectuee,garantie et tva recuperable
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32

EXPERT FG III 16890 €

Expert hdi 120 eat6 l1h1 standard premium 3 places du 01/2019,130450km clim gps,doublage et plancher bois, vehicule revise garantie tva recuperable.
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32

Auto achat

ACHÈTE CASH
À votre service depuis 2007

Tous véhicules, utilitaires, voitures anciennes, camions PL, camping-cars, 4 x 4, engins BTP.
Même en panne, fort km, accidentés, gagés, roulants ou pas
Chèque de banque ou espèces

BY AUTOS
06 40 94 50 74

Grâce à la carte bancaire, vous réglez votre Annonce Classée sans vous déplacer.

BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble Déco, et brocante

Achète
VIOLONS 1000 € minimum,
VIOLONCELLES 3000 € minimum,
même en mauvais état.
Paiement comptant immédiat.
Me déplace gratuitement. Contacter M. Dany 7J/7
06 08 37 59 48

ATELIER DE LUTHERIE
ACHÈTE
• VIOLONS minimum 1000€
• VIOLONCELLES minimum 3000 €
même en mauvais état.
Me déplace gratuitement.
Paiement comptant immédiat.
Contact : M. ZIEGLER
06·45·81·03·03

UN CONSEIL POUR MIEUX VENDRE
indiquez toujours clairement sur votre annonce le prix du bien que vous vendez

ACHÈTE

VIOLON minimum 1000 €
VIOLONCELLE minimum 3000 €
Se déplace gratuitement
Paiement comptant

Contacts Rencontres

Détente

Belle femme AFRICAINE sur RODEZ, Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille, Venez oublier votre stress en ma compagnie 06.80.41.93.99. (siret 801.279.555)

"ROSE" Belle F. Africaine sur RODEZ, séduisante, coquine, sexy et gentille. Venez oublier votre stress. 7J/7. Hygiène assurée. Tél. 07.51.27.50.07. (802306324)

MILLAU, CHRIS «ETRE BIEN» LA MAIN QUI CALME, massages. Tous les lundis, mardis et mercredis. CB acceptée. 06.71.37.53.46 (S380143917)

RODEZ jeune femme 25 ans, brune avec un corps de rêve, sexy et coquine, pour un moment inoubliable. Tél. 05.59.94.01.18 (S.530458366)

Belle Brésilienne Trans, très sexy, 1ère fois sur RODEZ propose des massages. 06.24.27.83.75 (S 978379070011)

RODEZ, NINA, belle black, poitrine généreuse, vous reçoit pour un moment de détente. Tél : 07.53.30.77.38 (S.843117532)

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE, 1ère fois, SAMANTA TRANS pour un bon moment. Tél 07.51.22.62.60 (S.841228646).

RODEZ 1re fois, Belle brune, 26 ans, vous propose de bons moments inoubliables. TEL 07.71.39.80.27 (S.905063830)

RODEZ jeune TRANS de 27 ans, 1 ère fois dans votre ville vous reçoit pour un moment agréable de detente tél : 06.56.78.96.26. (S 92521592300010)

RODEZ belle brune, 1 ère fois à RODEZ, vous reçoit pour un moment agréable de détente, tél : 07.53.72.46.46. (S 92521592300010)

RODEZ - GERALDINE, belle blonde, coquine, yeux bleus, agréable détente, sur RDV 7j/7, CB acceptée. Tél 06.52.34.67.90 (S.329410203)

GABRIELLA Belle blonde poitrine généreuse, 1re fois à RODEZ. Tél. 06.10.03.40.83 (S.800445603)

CHRIS LA MAIN QUI CALME, massages. Les 6 au 8 mai à MILLAU & du 13 au 15 mai inclus à RODEZ. Tél. 06.71.37.53.46 (S380143917)

Rencontres

ni club ni agence !
POINT RENCONTRE MAGAZINE
+ de 2400 annonces ! Tél ! de particulier à particulier avec leur téléphone
pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite sous pli discret appel gratuit
0 800 02 88 02
www.prmag.fr

Femme désespérée
cherche le grand amour avec un homme tendre et doux
Appelle moi au
0895 10 15 81

Pour préserver toute son efficacité à votre Annonce Classée, n'en faites pas un rébus. Votre Annonce Classée doit permettre une lecture rapide et sans ambiguïté

Divorcée
cherche fantaisie avec homme plus âgé
Joignable facilement au 0895 10 15 71

VERONIQUE, 61a, le moral dans les chaussettes, ch distraction auprès d'un homme 50/75a habitant à moins de 10km. Tel au 0895 10 03 33 (0,80 €/mn) (S487771388)

ROSELYNE, infirmière libérale, est disponible dès maintenant pour s'occuper tendrement d'un homme. Joignable au 0895 10 03 12 (0,80 €/mn) (S487771388)

ELODIE a perdu toute confiance envers les hommes. Si tu es bon, charmant et fidèle, tu peux la joindre au 0895 10.04.69 (0,80 €/mn) (S487771388)

MARIE, jolie brune de 47ans, seule depuis quelques mois, espère 1 rencontre intense et pimentée. Elle est dispo 0895.10.04.67 (0,80 €/mn) (S487771388)

Voyance

M. SYLLA - Voyant et Médium résoud vos problèmes : solitude, amour, angoisse... Tous domaines, par corresp ou Perpignan. 07.53.72.75.65 (878498784)

M. MADOU
VOYANT - MÉDIUM
Connu pour son efficacité et son travail rapide
Aide à résoudre tous vos problèmes.
Facilités de paiement.
07 54 59 39 09

Loisirs

Art, collections, grands crus

COLLECTIONNEUR ACHÈTE GRANDS VINS

PAIEMENT COMPTANT
Bourgogne, Bordeaux, Champagne... même vieux Alcools anciens
Cognac, rhum, chartreuse, whisky
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération
06.74.16.07.78

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES
de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état.
Suite à succession, débarras, déménagement...
Paiement comptant sur place.
M. DONISIO - Béziers
Tél : 06 07 24 23 35

Part. achète collections importantes timbres, France et monde entier, monnaies antiques et royales documents historiques, livres rares, cartes postales. Expertise gratuite. Tél 04 67 48.18.85

Chasse et pêche

Vends lapins de Garenne, repris en parc sur herbe pour repeuplement de chasse vaccination, livraison, documentation sur demande. Tel 06.82.28.12.19

Les Annonces Classées, c'est facile, rapide, efficace sur simple appel téléphonique vous passez votre Annonce Classée.

Les Annonces Classées, c'est la possibilité de donner à votre annonce une audience locale départementale ou regionale. N'hésitez plus, ciblez Annonces Classées.

Animaux

Autres animaux

AVEYRON BASSE-COUR — **Cot'Cot** Ma poule, ma meule

VOUS PROPOSE

Retrait à notre élevage ou en livraison dans nos jardineries partenaires (Point Vert EAGT)

PROMO du 7 au 31 Mai : 20 Poulets démarrés achetés = le 21 ème GRATUIT

ANTIQUITÉS - MAISON CHAMOIS
Achète au plus haut cours

MANTEAUX DE FOURRURE Visons, Astrakan, etc.

MONTRES BRACELET ET GOUSSET Rolex, Breiting, Jeager, Patel, Lip.

SACS À MAIN ET BAGAGERIE DE LUXE Hermès, Vuitton, Chanel, etc.

ACHAT D'OR SOUS TOUTES FORMES Bijoux, débris, pièces Or et Argent, etc

MEUBLES ET OBJETS ANCIENS Pâtes de verre, lustres, miroirs, livres anciens, vieux vins, champagnes, armes anciennes, violons, briquets (Dupont, Cartier), ménagères Christofle et autres...

PENDULES Sculptures, bronzes et autres...

ART ASIATIQUE Statues ivoire, corail, jade, vases Canton et porcelaine, bronzes, laques, paravents, textile, peintures, mobilier, etc.

TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES

NE VENDEZ RIEN SANS NOUS CONTACTER
Estimation gratuite 7/7 - Toutes distances et déplacements gratuits
Valentin CHAMOIS - 06.95.75.74.01 - valentinchamois@yahoo.com

MAISON GUYOT ACHÈTE
PAIEMENT IMMÉDIAT !
Manteaux de fourrures | Sac à main | Foulard | Montres | Bijoux or et Fantaisies | Pièces de monnaies | Objets et mobiliers asiatiques | Tableaux | Meubles | Sculptures | Pendules | Vases | Vaisselle | Argenteries | Bibelots divers... Vieux vins/Champagnes et alcools* | Cuivres | Étains | Machines à coudre | Livres anciens
Tél. : 06.30.84.97.06
Faites une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

M. SYDI Voyant médium
Quels que soient vos problèmes délicats,
Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres Il resoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeux, travail, réussite aux examens.
Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance.
06 17 32 67 56
mail : diabysydi7@gmail.com

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale : le tarif au caractère est fixé à 0,183€ht pour chaque signe ou espace.
Contact 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 Courriel annonces.legales@midilibre.com

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

181665

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Pays de Salars

Enquête publique
Relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Pays de Salars

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°2024-17 du 02 mai 2024, Mr le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Pays de Salars, en vue de son approbation par le Conseil communautaire.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 15 jours consécutifs, **du lundi 27 mai 2024 à 09h00 au lundi 10 juin 2024 à 18h00.**

Le dossier, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire concerné, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont la dispense d'évaluation environnementale émise par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ont désignés Madame Elisabeth MAGNAN, militaire retraitée, en qualité de commissaire enquêteur ; et Monsieur Henri PUJOL, comme commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier seront déposées et consultables au format papier et sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars, siège de l'enquête publique, également lieu de permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête (34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS / du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête disponible au siège de la Communauté de Communes ; les adresser par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur (Communauté de Communes du Pays de Salars, enquête publique PLUi, 34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS) ; les inscrire sur le registre numérique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5383 ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5383@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383 - et seront recevables jusqu'au lundi 10 juin 2024 à 18h00, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars (34 avenue de Rodez 12290 PONT-DE-SALARS) :

- **Le lundi 27 mai 2024 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le samedi 1er juin 2024 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le lundi 10 juin 2024 de 15h00 à 18h00.**

Son rapport et ses conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays de Salars ; ainsi que sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Toute information concernant le projet de modification n°1 du PLUi pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars

Le Président,
Yves REGOURD

PUBLIEZ VOTRE AVIS
7J/7 et 24h/24*

avis-deces.midilibre.fr
carnet@midilibre.com
Avec le texte de l'avis et vos coordonnées complètes (nom / prénom / adresse / téléphone)
NOTRE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE 04 3000 8000
* Paiement CB sécurisé

AVIS D'OBSÈQUES

Cérémonies célébrées ce jour

Avis parus en Aveyron

• **Aubin :**
14 h 30 **Lucienne ESPEILLAC**, en l'église Notre Dame. *PF LABARTHE tél.05.65.63.30.68*

• **Coussergues :**
10 h 30 **Enzo** , en l'église. *PF FABRY tél.05.65.68.12.00*
10 h 30 M. **Enzo GRELLA**, en l'église

• **Le Vibal :**
15 h 00 Madame **Louise GALTIER**, en l'église FRAYSSINHES. *PF SIGAUD LAURY tél.05.65.46.84.80*

• **Luc-la-Primaube :**
14 h 30 : Madame **Marie-Céline FALGAYRAT**, en l'église Saint-Jean. *PF FABRY tél.05.65.68.12.00*

• **Rodez :**
10 h 30 : Madame **Mireille MOLINIER**, au crématorium . *OGF PF RODEZ BAMBERG tél.05.65.67 19.19*

• **Saint-Beauzély :**
14 h 30 · Monsieur **René VAISSIERE**, en l'église. *PF ORTS tél.05.65 61.22.22*

• **Saint-Félix-de-Sorgues :**
14 h 30 : Madame **Denise BRUSQUE**, en l'église. *CAMBON FLEURS tél.05.65.99.05.96*

AVIS D'OBSÈQUES ET REMERCIEMENTS

BOUZIGUES, FLAVIN.

Mme Maryvonne LE ROUX, sa compagne ;
Gwen, sa fille ;
Roger et Geneviève ALEXANDRE et leurs enfants, ses cousins ;
la famille et les proches.
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Claude VIDAL

survenu à l'âge de 78 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 10 mai 2024, à 15 heures, en l'église de Flavin.
Jean-Claude VIDAL repose à la chambre funéraire Charles Cauquil, située à Marseillan, 10, rue des Métiers.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs marques de sympathie, s'associeront à sa peine.

Pompes Funèbres et Marbrerie AMBROSINI
04.67.43.94.64
www.pfambrosini.fr

NAUCELLE.

Béatrice, sa fille ;
Thibault, Benjamin, ses petits-fils ;
Félix et Jeannette ASTORG,
Maurice et Annie ASTORG, ses frères et ses sœurs ;
ses neveux et nièces et toute la parenté
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Eliette MARQUES
née ASTORG

survenu à l'âge de 92 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le mardi 7 mai 2024, à 10 h 30, en l'église de Naucelle
Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire Maurel et Fils ZA de l'Issart à Naucelle-Gare.
Fleurs naturelles uniquement.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

POMPES FUNEBRES MAUREL ET FILS
12800 NAUCELLE
Tél. 05.65.47.01.58

Publiez vos avis 7jours /7 et 24heures /24
avis-deces.midilibre.fr
(paiement CB sécurisé)

L'Immobilier COUP DE CŒUR

RODEZ

Prix : 72 000€

immo

IMMOBILIER VENTES

Appartements

RODEZ 99000 €

En exclusivité super investissement Type 2 d'env 40 m2 situé au 3ème étage avec ascenseur, balcon, loué à étudiante, peu de charges [illegible] garage sécurisé
IMMO DE FRANCE TRANSACTION 06.05.73.71.10

RODEZ 129530 €

[illegible] T3 en RDC [illegible] Chauffage collectif gaz. Menuiseries PVC double vitrage. [illegible]
IMMO DE FRANCE TRANSACTION 06.05.73.71.10

RODEZ 199000 €

Rue Tour de ville. T3 traversant d'env 67 m2, séjour avec cuisine indépendante, chauffage gaz. Ascenseur, balcon et terrasse, cave et garage
IMMO DE FRANCE TRANSACTION 06.05.73.71.10

Maisons

VIVREZ 139000 €

Maison T3 avec terrasses et [illegible]
IMMO DE FRANCE TRANSACTION 06.05.73.71.10

FLAGNAC 219000 €

[illegible] T5 lumineuse et spacieuse sur 2000 m2 plat clôturé [illegible]
IMMO DE FRANCE TRANSACTION 06.05.73.71.10

Maisons de village

BOZOULS 319000 €

Exclusivité [illegible] maison Type 4 bon état, avec possibilité d'aménagement des combles sur terrain d'environ de 227 m2 et 2 grands garages. A voir sans tarder
IMMO DE FRANCE TRANSACTION 06.05.73.71.10

Pour faire paraître votre Annonce Classée, contactez notre boutique : une conseillère se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions

FLAVIN 186000 €

Exclusivité proche Rodez, charmante maison en pierre Type 5 sur terrain [illegible] [illegible]
IMMO DE FRANCE TRANSACTION 06.05.73.71.10

Maisons de ville

LE MONASTERE 189000 €

BAISSE DE PRIX Le Monastère maison de ville Type 4 d'env 90 m2 sur parcelle de 186 m2, vue imprenable expo S/E menuiseries PVC Chauffage au gaz. Prévoir travaux
IMMO DE FRANCE TRANSACTION 06.05.73.71.10

Commerces Entreprises

AVEYRON 700 €

Rodez, local d'environ 90 m2 situé Avenue Jean Monnet sur 2 niveaux + garage de 24m2 [illegible] 3 bureaux, 1 salle de réunion, 1 WC avec lavabo
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 1775 €

Rodez, dans un ensemble de bureaux, un local composé d'1 grande entrée avec coin pause aménagé, 3 grands bureaux, 1 salle de réunion, 1 cave de 29m2 + 1 stationnements
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 1790 €

Rodez, local situé face à la gare au 2e étage d'un immeuble d'habitation composé de plusieurs salles de réunions et multiples bureaux 4 parkings couverts à l'arrière
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 1800 €

Onet, local d'une superficie de 170m2 environ situé en RDC composé de plusieurs bureaux. Il bénéficie également de plusieurs places de stationnement extérieures
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 820 €

Local Professionnel en RDC (98 m2 environ + 8 m2 de 70 m2 environ) avec entrée, 4 bureaux, salle d'eau, salle archives, vestiaire, sanitaires, 2 places parking.
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 700 €

LOCATION SANS FRAIS D'AGENCE Local professionnel ou commercial (86 m2) Sas d'accueil avec double porte, partie accueil (6 m2), 2 bureaux de direction (15 m2)
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 2000 €

Le local 1er étage d'un immeuble d'habitation. Il se compose de 10 bureaux d'une salle de réunion d'une salle de repos et de 3 sanitaires
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

Immobilier d'entreprise

Locaux industriels

AVEYRON 502 €

Dépôt brut avec sol ciment : 1 WC. Très bon emplacement sur axe principal (face rond point avec parking gratuit devant)
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

Murs - Locaux commerciaux

AVEYRON 3000 €

Local commercial, 170 m2 environ. Avenue de la Gineste : Plain pied, 2 entrées, grandes vitrines, garage commercial, accessibilité PMR. Parking 24 places dont 1 PMR
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 790 €

Local commercial Rodez, sur 3 niveaux, surfaces 13 m2 RDC, 20 m2 Niveau 1, Niveau supérieur 20m2. Informations risques sur site Géorisques : www.georisques.gouv.fr
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

IMMOBILIER LOCATION

Appartements

PASSAGA
ESTIMER
VENDRE
ACHETER
LOUER
GÉRER
05 65 70 70 71

RODEZ 300 €

Location sans frais d'agence T1 bis, séjour avec coin cuisine, chambre, salle d'eau wc. Chauffage individuel électrique
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

RODEZ 435 €

Location sans frais d'agence T2 rénovation total en cours. Coin cuisine séjour une chambre, une salle de bains. Chauffage individuel électrique. Cave, parking.
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

RODEZ 380 €

Location sans frais d'agence T1 semi meublé coin cuisine, séjour chambre, une salle d'eau. Cave, parking. Chauffage individuel climatisation électrique.
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

RODEZ 384 €

LOCATION SANS FRAIS D'AGENCE T1 (salon avec placard, une cuisine aménagée. Une salle d'eau avec vasque et wc. Chauffage individuel électrique
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

LE MONASTERE 275 €

LOCATION SANS FRAIS D'AGENCE Hall d'entrée, pièce principale avec un coin kitchenette. Chauffage individuel électrique - Cave
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

T2

RODEZ 480 €

LOCATION SANS FRAIS D'AGENCE T2 une chambre, un séjour, une cuisine aménagée, un WC. Chauffage individuel gaz. Cave/garage
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

RODEZ 462 €

LOCATION SANS FRAIS D'AGENCE T2 Entrée avec placard, cuisine, séjour avec balcon, chambre, salle de bains. Chauffage collectif gaz individualisé. Cave [illegible] parking.
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

RODEZ 435 €

Location sans frais d'agence 1er hall d'entrée, un séjour, cuisine équipée. Une chambre, une salle de bains / wc. Cave. Chauffage individuel gaz.
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

T3

RODEZ 513 €

LOCATION SANS FRAIS D'AGENCE T3 Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, salle de bains, wc indépendant. Un balcon. Chauffage individuel gaz. Interphone
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

RODEZ 600 €

Location sans frais d'agence. T3 pièce principale, cuisine américaine. Deux chambres, salle de bains. Wc. Ascenseur et interphone. Cave. Parking couvert
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

T4

RODEZ 810 €

Location sans frais d'agence. T4 une cuisine, un séjour / salon, 3 chambres, salle d'eau, dressing, balcon, terrasse. Chauffage individuel électrique. Cave/garage
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

Locations diverses

Immobilier Professionnel

AVEYRON 5175 €

Druelle, local commercial bénéficiant d'une excellente visibilité avec grand parking public devant et parking privatif autour du local
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 880 €

Rodez, local avec fort attrait commercial en RDC de 78 m2 environ, donnant sur le carrefour Saint Cyrice. 1 grande surface 1 grand accueil, bureaux et sanitaire
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 1000 €

Rodez, local commercial avec excellente visibilité en bord de route : 1 showroom, 2 bureaux, sanitaires, 7 stationnements devant le magasin, 10 emplacements couverts
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 2500 €

Rodez, Bel Air dépôt d'une surface totale d'environ 500 m2 avec surface de stockage d'environ 380 m2, d'un showroom de 105 m2 + 2 bureaux + un logement de fonction
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 900 €

Rodez, cœur de ville-Place FOCH : local d'environ 100 m2 composé d'un accueil, 4 bureaux, archives et sanitaires ; 1 emplacement de parking double + 1 cave
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

AVEYRON 400 €

Dépôt surface de 63 m2 environ avec 3 portails (dont 1 auto). Dimensions : 2 portails (2, 98 l x 2, 73 h), 3ème portail (2, 38 l x 2, 73 h). Electricité + eau
IMMO DE FRANCE LOCATION 06.05.73.71.00

BONNES AFFAIRES

ATELIER DE LUTHERIE
ACHÈTE
• VIOLONS minimum 1000€
• VIOLONCELLES minimum 3000 €
même en mauvais état.
Me déplace gratuitement.
Paiement comptant immédiat.
Contact : M. ZIEGLER
06·45·81·03·03

ACHÈTE
Violons et Violoncelles anciens
Vieux ou modernes, même à restaurer
Musicien, collectionneur
Paiement immédiat
Me déplace. Mr Charles

Contacts Rencontres

STEPHANIE
Récemment mariée,
mais en quête de nouvelles sensations, recherche un confident pour des moments de liberté. Disponible
0895 10 15 81

ODILE
femme pétillante,
cherche une aventure [illegible] avec un homme jeune
Appelez-moi
0895 10 15 71

Voyance

M. MADOU
VOYANT - MÉDIUM
[illegible]
07 54 59 39 09

Loisirs

COLLECTIONNEUR
ACHÈTE GRANDS VINS
Bourgogne, Bordeaux, Champagne... même vieux
Alcools anciens
Cognac, rhum, chartreuse, whisky
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération
06.74.16.07.76

Antiquaire du Languedoc-Roussillon
M. Claudin père et fils
ACHÈTE CHER ET JUSTE
• Veste et manteaux en fourrures, robes de mariées
• Vestes en cuir et sac à main en cuir
• Meubles anciens • bibelots Machines à coudre
• Horlogerie, montres, comtoise, carillons
• Pièces de monnaies, briquet, stylo • Timbres, cartes postales
• Service en porcelaine / Cristal / verrerie Argenterie
• Objets en Cuivres & étains
• Appareil photos et postes radio
• Disques vinyles • Livres, encyclopédie...
Déplacement et estimations gratuites à domicile
Contactez-nous : 06.29.66.43.27

Meuble Déco. et brocante

Monsieur SONNY
ANTIQUAIRE
ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
DÉBARRAS
PAIEMENT IMMÉDIAT
Manteaux de fourrures - Machine à coudre - Vins - Argenterie et pièces de monnaie - Violons, saxophones... Vases et objets asiatique - Mobilier ancien/objets divers - Bronze Montres anciennes - Horlogerie - Bijoux or/Plaqués or...
LIGNE DIRECTE 06 20 16 47 28
sonny.stn@outlook.fr
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ

ACHÈTE
LOT DE BOUTEILLES
de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état.
Suite à succession, débarras, déménagement...
Paiement comptant sur place.
M. DONISIO - Béziers
Tél : 06 07 24 23 35
*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

RECHERCHE pour RACHAT
Collection Carillons anciens et garnitures de cheminée
Tél : 06 10 60 83 72

PASSIONNÉE DE POUPÉES ANCIENNES ACHÈTE TRÈS CHER
[illegible] tête en porcelaine ou biscuit MÊME EN ÉTAT GRENIER OU ANNÉES [illegible]
[illegible] poupées mignonnettes, et trousseaux [illegible] des années 1850/1950
Étudie toutes propositions
Tél. : 06 81 80 10 82

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉATION

AVIS

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 17/05/2024 à 28, zone artisanale 12390 RIGNAC, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par Actions Simplifiée DENOMINATION : LANDES ENERGY SIEGE SOCIAL : 28, zone artisanale 12390 RIGNAC OBJET : la production et la commercialisation d'électricité par panneaux photovoltaïques et, plus généralement, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés CAPITAL SOCIAL : 5000€ (5ne) APPORTS EN NUMÉRAIRE : 5000€ PRESIDENT : M. Claude ANDRIEU demeurant 9 rue de la Fontaine 12390 RIGNAC DIRECTRICE GENERALE : Mme Françoise LAGANE épouse ANDRIEU demeurant 9 rue de la Fontaine 12390 RIGNAC IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de RODEZ CESSION D'ACTIONS : soumise à préemption et à agrément selon les cas. Pour avis, le représentant légal

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Pays de Salars

Enquête publique
Relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Pays de Salars

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°2024-17 du 02 mai 2024, Mr le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Pays de Salars, en vue de son approbation par le Conseil communautaire.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 15 jours consécutifs, **du lundi 27 mai 2024 à 09h00 au lundi 10 juin 2024 à 18h00.**

Le dossier, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire concerné, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont la dispense d'évaluation environnementale émise par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ont désignée Madame Elisabeth MAGNAN, militaire retraitée, en qualité de commissaire enquêteur ; et Monsieur Henri PUJOL, comme commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier seront déposées et consultables au format papier et sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars, siège de l'enquête publique, également lieu de permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête (34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS / du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête disponible au siège de la Communauté de Communes ; les adresser par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur (Communauté de Communes du Pays de Salars, enquête publique PLUi, 34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS) ; les inscrire sur le registre numérique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5383 ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5383@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383 et seront recevables jusqu'au lundi 10 juin 2024 à 18h00, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars (34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS) :

- **Le lundi 27 mai 2024 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le samedi 1er juin 2024 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le lundi 10 juin 2024 de 15h00 à 18h00.**

Son rapport et ses conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays de Salars ; ainsi que sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5383

Toute information concernant le projet de modification n°1 du PLUi pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars.

Le Président,
Yves REGOURD

Vous créez ou faites évoluer votre entreprise
Nous gérons toutes vos formalités et vos publications
Votre service au 04 3000 2020

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. [illegible] Contact 04.67.07.69.33 ou 04.3000.3030 Courriel annonces.legales@midilibre.com

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

[illegible]

AVIS D'APPROBATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

De la révision allégée n°1 du PLUi-HD

Par délibération du 28 mai 2024, le Conseil communautaire a approuvé la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HD), valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains.

Cette procédure a permis de redéfinir des limites entre espaces agricoles (A), naturels (N), et naturels à vocation pastorale (Npa) principalement sur le secteur « Larzac » de la commune de Millau ainsi que, plus ponctuellement, sur les communes de Saint-André-de-Vézines et d'Aguessac. En effet, au cours de ces dernières années, l'application du PLUi-HD a révélé un décalage entre l'usage et les contours des zonages agricoles et naturelles. Plusieurs exploitations existantes sont contraintes dans leur développement et leur diversification par leur classement en zone Npa. Pour certaines exploitations, il s'agit même d'assurer leur viabilité au regard de l'évolution des normes qui nécessitent, à cheptel constant, d'agrandir des bâtiments, notamment dans la filière bio.

La délibération d'approbation de cette modification est tenue à disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans toutes les mairies du territoire, aux heures d'ouverture au public. Il en est de même pour le dossier de Révision Allégée n°1 approuvé qui comprend notamment une notice de présentation, une évaluation environnementale, le rapport du commissaire enquêteur. L'ensemble des pièces du PLUi-HD modifiées est également disponible sur le site internet de la Communauté de communes Millau Grands Causses.

ENQUÊTES PUBLIQUES

[illegible]

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Pays de Salars

Enquête publique

Relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Pays de Salars

Le public est informé que par arrêté communautaire n°2024-17 du 29 mai 2024, Mr le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Pays de Salars, en vue de son approbation par le Conseil communautaire.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 15 jours consécutifs, du lundi 27 mai 2024 à [illegible] au lundi 10 juin 2024 à [illegible].

Le dossier et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire concerné, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont la dispense d'évaluation environnementale émise par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement) est joint au dossier et peut ainsi être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse a désigné Madame [illegible], militaire retraitée, en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur [illegible] PUJOL, comme commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier seront déposées et consultables au format papier et sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars, siège de l'enquête publique, également lieu de permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête (34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS / du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/[illegible]

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête disponible au siège de la Communauté de Communes, les adresser par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur (Communauté de Communes du Pays de Salars, enquête publique PLUi, 34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS) ; les inscrire sur le registre numérique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/[illegible] ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-[illegible]@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/[illegible] ; et seront recevables jusqu'au lundi 10 juin 2024 à 16h00, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Salars (34 avenue de Rodez, 12290 PONT-DE-SALARS) :

- Le lundi 27 mai 2024 de [illegible] à [illegible].
- Le samedi 1er juin 2024 de [illegible] à [illegible].
- Le lundi 10 juin 2024 de [illegible] à [illegible].

Son rapport et ses conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays de Salars ; ainsi que sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/[illegible]

Toute information concernant le projet de modification n°1 du PLUi pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars.

Le Président,
Yves REGOURD

Vous créez ou faites évoluer votre entreprise

Nous gérons toutes vos formalités et vos publications

Votre service au 04 3000 2020

Les petites annonces entre particuliers

04 3000 7000

L'immobilier	Bonnes affaires	L'automobile
Parution 3 jours par semaine	7 jours consecutifs dans votre quotidien	Parution 3 jours par semaine

Rédigez votre petite annonce ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule et votre édition
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Immobilier - Sans photo

Éditions : ☐ Toutes éditions ☐ Aude ☐ P.-O. ☐ Gard Lozère ☐ Aveyron ☐ Hérault

Formule trio • simple (3 jours)	Formule trio • 2 semaines (6 jours)
☐ 20€ (une édition)	☐ 31,50€ (une édition)
☐ 30€ (deux édition)	☐ 48,50€ (deux éditions)
☐ 63,50€ (toutes éditions)	☐ 90€ (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines (9 jours)	Ligne supplémentaire
☐ 43,50€ (une édition)	☐ 3,50€ (une édition)
☐ 63,50€ (deux éditions)	☐ 8€ (deux éditions)
☐ 117€ (toutes éditions)	☐ 10,50€ (toutes éditions)

Bonnes Affaires - Sans photo

Éditions : ☐ Toutes éditions ☐ Aude ☐ P.-O. ☐ Gard Lozère ☐ Aveyron ☐ Hérault

Formule 7 parutions	Formule 14 parutions
☐ 24,50€ (une édition)	☐ 33€ (une édition)
☐ 29,80€ (deux éditions)	☐ 45,50€ (deux éditions)
☐ 45,80€ (toutes éditions)	☐ 61,30€ (toutes éditions)

Formule 7 parutions	Ligne supplémentaire
☐ 40,30€ (une édition)	☐ 3,50€ (une édition)
☐ 56€ (deux éditions)	☐ 6,50€ (deux éditions)
☐ 77€ (toutes éditions)	☐ 9,50€ (toutes éditions)

Automobile Sans photo

Formule trio • simple (3 jours)	Formule trio • 2 semaines (6 jours)	Formule trio • 3 semaines (9 jours)	Ligne supplémentaire
☐ 31€ (toutes éditions)	☐ 41€ (toutes éditions)	☐ 48,50€ (toutes éditions)	☐ 8€ (toutes éditions)

Par courrier
Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement, selon le jour de parution. Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
Evelyne - Service petites annonces - Rue du Mas de Grille 34430 Saint-Jean-de-Védas
Nom, prénom : ...
Adresse : ...
Ville : ...
Code postal : Tél.

Gagnez du temps et enregistrez votre annonce
Par internet : www.midilibre-annonces.com

Par téléphone
votre annonce avec paiement par carte bancaire au **04 3000 7000** service particuliers.

evelyne. L'AGENCE RÉGIE PAR LES IDÉES

PUBLIEZ VOTRE AVIS

7j/7 et 24h/24*

avisdeces@midilibre.fr

carnet@midilibre.com

Avec le texte de l'avis et vos coordonnées complètes (nom / prénom / adresse / téléphone)

NOTRE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE 04 3000 8000 [illegible]

* Paiement CB sécurisé

AVIS D'OBSÈQUES

TREMOUILLES, BARAQUEVILLE

Le Président du Syndicat mixte des eaux du Lévezou Ségala Yves REGOURD ;
les élus du bureau,
les délégués du comité syndical
et l'ensemble des services
s'associent à la peine de la famille de

Monsieur Jean-Marie POLANSKI
papa de Nicolas Polanski, technicien d'exploitation de l'usine de Galat

décédé le 28 mai 2024.
Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 30 mai 2024, à 14 h 30, en l'église du Poujol de Camboulas, à Pont-de-Salars.

PONT-DE-SALARS.

M. le Maire de Pont-de-Salars,
le conseil municipal
et l'ensemble du personnel communal
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Marie POLANSKI
ancien conseiller municipal

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 mai 2024, à 14 h 30, en l'église du Poujol de Camboulas.

PONT-DE-SALARS.

L'ensemble de l'équipe éducative
de l'école privée Sainte Marie
ainsi que les associations de l'OGEC et de l'APEL
ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Marie POLANSKI
papa de Nicolas, président de l'OGEC
papi de Jade et Lucas, élèves à l'école

La cérémonie aura lieu ce jeudi 30 mai 2024, à 14 h 30, en l'église du Poujol de Camboulas.

Cérémonies célébrées ce jour

Avis parus en Aveyron

- **Campouriez :**
  10 h 30 : Monsieur **Robert AYRAL**, en l'église.
  POMPES FUNEBRES DU CONFLUENT tél.05.65.44.23.56
- **Malbo :**
  14 h 30 : Madame **Marcelle CHASSANG**, en l'église.
  PF CLAUDE HEBRARD tél.04 71.60.71.23
- **Saint-Affrique :**
  14 h 30 : M. **Raymond HERAIL**, en l'église
  TRANS AMBULANCE tél.05.65.49.04.43
- **Tournemire :**
  14 h 30 : M. **Jacques FOUGAIROLLES**, en l'église.
  CAMBON FLEURS tél.05 65.99.05.96

« Nous craignons toutes choses comme mortels Et nous désirons toutes choses comme si nous étions immortels. »

François DE LA ROCHEFOUCAULD (1613-1680).

Des services de proximité pour la famille et les proches

Pour toute parution d'un avis en Formule + Famille, vous bénéficiez des services suivants :

1. L'envoi du journal numérique, le jour de la parution de l'avis à l'adresse courriel communiquée lors de la commande.
2. La consultation de l'avis complet, le dépôt de condoléances sur la rubrique Carnets de notre site.
3. Le détail de la cérémonie, le jour des obsèques, dans la rubrique **«Les obsèques célébrées ce jour»** dans les pages Carnets
4. Le rappel du nom, prénom du défunt dans notre rubrique **«Le carnet du jour»** dans les pages d'informations régionales

[illegible]

ANNEXE 7

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Modification n°1 du Plui de la Communauté de Communes du Pays de Salars

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2024-17 en date du 02 Mai 2024 de

☐ M. le Maire de :

☐ M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Mme Elisabeth MAGNAN qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M qualité

M qualité

M qualité

Membres suppléants : M qualité

M qualité

M qualité

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture du 27 Mai 2024 au 10 Juin 2024

les de à et de à

les de à et de à

les de à et de à

Siège de l'enquête : Communauté de Communes du Pays de Salars

Autres lieux de consultation du dossier

Registre d'enquête :

comportant feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Lundi 27 Mai 2024 de 09h00 à 12h00 et de à

les Samedi 1er Juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de à

les Lundi 10 Juin 2024 de 15h00 à 18h00 et de à

les de à et de à

les de à et de à

les de à et de à

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur

Feuillet N°1

PREMIÈRE JOURNÉE

Les lundi 27 Mai de 9 heures à 12 heures

1ère Permanence du commissaire enquêteur

(1) Reçu Famille LAGARDE Christian LAGARDE et ses enfants Lise & Thibault domicilié à Cornes-Ignière 12450 FLAVIN

Nous souhaiterions pour le projet d'installation de mes enfants développer une activité agritourisme sur l'exploitation agricole.
Notre projet serait d'aménager des gîtes dans une vieille grange (parcelle A71 et A70 sur la commune de Flavin.
Cette grange est aujourd'hui classée bâtiment agricole.
Une modification du PLUi serait nécessaire pour la réalisation de ce projet. Cette grange se situe à proximité des bâtiments (≃ 100m) de l'exploitation et est raccordée au réseau d'eau et l'électricité passe à proximité.
Ce bâtiment est sur le passage du GR 62 sur les pas de Saint-Jacques.
P.J. Photo zonage

Je soussigné LAGARDE Christian et ses enfants

(2) Reçu M Souviè Olivier propriétaire d'une exploitation agricole à CALONNE 12290 TRELOVILLE

Suite à l'achat d'une exploitation en cessation, en date du 31/08/2023 j'ai souhaiterais construire deux bâtiment / stockage et élevage, cette zone étant actuellement en Ap.
Résidant à Calonne où aucune extension n'est possible, il est entouré de parcelles appartenant à d'autres propriétaires et non susceptibles d'être échangées. Il serait souhaitable de convertir en zone A les parcelles D 703 et 704 (2 ha environ). Détails joints les plans.
Les réseaux eau et électricité seront connectés depuis les bâtiments actuels.
Suite →

Feuille n° 2

- La prochaine révision du PLUI étant programmée d'ici environ deux ans.
Mon fils étant motivé de l'instaurer rapidement, nous souhaiterions être inclus dans les modifications actuelles.

Merci à vous d'étudier cette demande, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

PJ : 3

SOUCÉ Olivier

"FIN de la PERMANENCE"

Le Samedi 1er Juin 2024 : 2ème Permanence du commissaire enquêteur 9H00 à 12H00 :

(3)

Reçu M. NOUVION Antoine et Mme COUDERS Olivia domiciliés au Le Renaldesq - 12450 FLAVIN

Nous sommes propriétaires et domiciliés au Renaldesq à Flavin et possédons une grange sur la parcelle section D n°610, où se trouve par ailleurs notre habitation. Nous souhaitons restaurer la dite grange pour la rendre habitable. A cette fin, nous avons fait une demande de CU opérationnel. Il nous a été notifié un refus de celui-ci au motif que le bâtiment n'a pas été identifié comme habitable (dispositions A 1-2).

Nous sollicitons la modification du PLU pour que ce bâtiment puisse être identifié comme habitable afin que nous puissions en changer la destination.

En effet, il s'agit d'un bâti ancien encore en bon état qui mériterait d'être restauré et qui en dehors de l'habitation peut difficilement trouver une autre destination. Nous avons du mal à comprendre la logique qui empêcherait la restauration de ce bâti.

(pièce jointe Refus CU notification)

(4) Reçu M. J. Paul ASSIÉ et son fils Jody ASSIÉ domiciliés au FAUHE 12290 TREMOUILLES

Ces personnes sont propriétaires d'un exploitation agricole. Ils souhaiteraient pouvoir construire un bâtiment agricole (suite à la future installation de leur fils Jody) pour loger des animaux. Ce serait dans une zone qui pour l'instant n'est pas constructible. (voir PLANTOIRE)

Il s'agit de parcelle 0880 et 0879.

(5) Reçu Mr GAFFARD Audrey domicilie à CRESPIAGUET 12290 PONT de SALARS.

Etant futur acquéreur des biens du lieu de la "Roquette" je souhaiterai rajouter pour transformation du bâtiment n° parcelle 0024 en changement possible en habitation ainsi que la parcelle n° 0018.

(6) Reçu M GAFFARD Jean Marie domicilié à CRESPIAGUET 12290 PONT de SALARS.
Propriétaire d'un corps de ferme, il souhaiterait qu'un grenier soit réhabilité en logement. Cette demande sera développée en INTERNET (identification parcelle).

(7) Demande de Josette DIVRY domicilée 8, route de BOUZON 12630 ACON d'AVEYRON transmise par mail le 27/05/24
Souhaitent que 2 parcelles lui appartenant (1042 et 1043) (qui étaient constructibles et sont passées en non constructible) redevennent constructibles car elle a un projet de construire.

* FIN de la PERMANENCE *

(8) Reçu de Mme Bousquet Florence le 05/06/2024
574 chemin de Veyrayguet 12450 FLAVIN -

Je souhaiterai un changement de destination pour un batiment situé sur 3 parcelles 640, 642, 643. Ce batiment comporte un four à pain et une annexe à l'exploitation. Ce batiment est raccordé à l'électricité.

3ème et dernière permanence du commissaire enquêteur le lundi 10 JUIN 2024 de 15H00 à 18H00

(9) Reçu M FALGAYRAC Laurent domicilié 1682, Route d'Espinassous la Pailhousie. 12120 SALMIECH.

Propriétaire des parcelles 0089 et 0091, lors de la dernière révision du PLU, j'avais fait une demande de changement de destination pour une partie d'un corps de ferme, j'ai d'ailleurs obtenu satisfaction, cependant j'avais oublié de mentionner un local d'environ 30 m², précédemment destiné à de la volaille et son abattage. Serait-il possible d'en changer également la destination.

PJ : 2 Plans cadastraux

(10) Reçu M. MABAIS Gabriel domicilié à JUNELLES 40, rue de Cassagnol 12450 FLAVIN

Actuellement propriétaire d'un ensemble de batiments sur un corps de ferme, nous souhaiterions faire une demande de changement de destination concernant deux granges dans activité agricole. Voir plan cadastral ci-joint. Dans l'objectif de la transmission entreprise en location.

(W 03)

(11) Demande de Mr Chantal CHAZNOR. 26, chemin de la Pare. 12630 AGEN D'AVEYRON en indivision avec Mme Monique SOZIANE et Mr Pascal BOUTS.
Propriétaire de la parcelle N A 1205 actuellement classée en Zone agricole souhaiterait son classement en Zone d'activités inférieure 15

(W 03)

(12) Demande de M. Gérard ALAUZET de Rouvrelle 12290 PONT DE SALARS souhaitera changer la destination du bâtiment repérant par une étoile sur la parcelle 511

(13) Reçu M. BATUT Marcellin et Mme BATUT Madeleine demeurant 4 bis, chemin de l'ENCLANA 12630 AGEN D'AVEYRON
Propriétaire de la parcelle A 1667, souhaiteraient réhabiliter le bâtiment agricole qui se situe sur cette parcelle, en habitation pour une partie et l'autre en dépendance
Il est à noter que l'électricité et l'eau sont à proximité environ 30 m

(14) Reçu Mr JOURNE-GABEN Geneviève demeurant le BISSONNET 12290 PONT DE SALARS.
A fait une demande de changement de destination d'un bâtiment agricole en vue de la transformer en Maison d'Habitation. Cette demande fait partie du dossier d'enquête.
Elle souhaitait juste savoir si personne n'était opposé durant l'enquête publique à sa demande.

(15) Reçu lettre du Maire de PONT DE SALARS en celui-ci signale qu'il y a des incohérences dans le repérage des cellules commerciales à préserver au sens de l'article L2 du règlement du PLU. Il souhaiterait que le repérage soit amendé afin qu'il se limite aux seules cellules commerciales stratégiques et réellement mobilisables pour une activité économique

FIN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le lundi 10 Juin 2024 à 18 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Elisabeth MAGNAN déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 15 (quinze) jours consécutifs,

du lundi 27 Mai 2024 à 9H00 au lundi 10 Juin 2024 à 18H00

de heures à heures et

de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre

par 16 personnes (pages n° 02 à 07).

En outre, j'ai reçu 04 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 ~~lettre~~ courriel en date du 27 Mai 2024 de Mme Josette DIURY

2 ~~lettre~~ courriel en date du 7 JUIN 2024 de Mme CHARRION Chantal, ROLLET Pascale et SORIANO Monique

3 ~~lettre~~ courriel en date du 7 JUIN 2024 de Mr ALAUZET Gérard

4 lettre en date du 10 Juin 2024 de M JULIEN Daniel, maire de PONT de SALARS

5 lettre en date du de M

6 lettre en date du de M

signature

ANNEXE 8

Pont de Salars

Monsieur Yves REGOURD,
Président de la Communauté de Communes
Pays de Salars
34 avenue de rodez
12290 PONT DE SALARS

Pont de Salars, le 10 juin 2024

Objet : avis complémentaire – modification de droit commun n°1 du PLUi

Monsieur,

Conformément à la délibération de prescriptions de la Modification de Droit Commun n°1 du 29 juin 2023, nous souhaiterions signaler qu'un objet nécessite d'être complété.

En effet, la modification n°1 du PLUi vise notamment à revoir le règlement écrit du PLUi, afin de notamment « Prendre en compte le retour d'expérience de l'instructions des autorisations d'urbanisme […] ».

Or, il se trouve que nous constatons des incohérences dans le repérage des cellules commerciales à préserver au sens de l'article U2 du règlement du PLUi. Aussi, nous souhaiterions que ce repérage soit amendé afin qu'il se limite aux seules cellules commerciales stratégiques et réellement mobilisables pour une activité économique.

Une copie de cette demande est déposée ce jour – 10 juin 2024 – au commissaire enquêteur siégeant en dernière permanence d'enquête publique dans vos locaux de la Communauté de Communes sise avenue de Rodez à Pont de Salars.

Comptant, sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur, en mes sincères salutations.

Daniel JULIEN, Maire

MAIRIE DE PONT DE SALARS 12290 AVEYRON

Contribution n°10 (Web)

Proposée par ALAUZET GERARD
(gerardalauzet12@gmail.com)
Déposée le vendredi 7 juin 2024 à 19h38
Adresse postale : La Roucanelle 12290 PONT DE SALARS

Je souhaite changer la désignation du bâtiment représenté par une étoile sur la parcelle n°511.

Agen d'Aveyron le 6 juin 2024

SORIANO Monique - 7, chemin de la Roque 12 630 AGEN d'AVEYRON

ROLLET Pascale - 28, chemin de la Parro 12 630 AGEN d'AVEYRON

CHARRIER Chantal - 26, chemin de la Parro 12 630 AGEN d'AVEYRON

à

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
Pays de Salars

Communauté de Communes
Pays de Salars
34, avenue de RODEZ
12 290 PONT DE SALARS

Objet Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
P.J. : Extrait cadastral

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) qui conduira à une évolution du Plan Local d'Urbanisme (P L U) de notre Commune d'AGEN d'AVEYRON, nous nous permettons de vous solliciter.

Propriétaires en indivision d'une parcelle de terrain (A 1205), située à proximité immédiate du village d'AGEN d'AVEYRON et actuellement classée en zone agricole - A au P.L.U., nous souhaiterions une évolution de son classement en zone d'extension urbaine - UB.

Les références cadastrales et la situation de nôtre bien apparaissent sur le document joint en annexe; il s'agit de la parcelle n° A 1205.

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir prendre en considération nôtre requête, et d'en informer la commission intercommunale d'urbanisme associée à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Nous vous prions de croire, *Monsieur le Président*, à l'assurance de nôtre considération distinguée.

SORIANO Monique ***ROLLET Pascale*** ***CHARRIER Chantal***

Commune d'Agen d'Aveyron - Extrait de cadastre

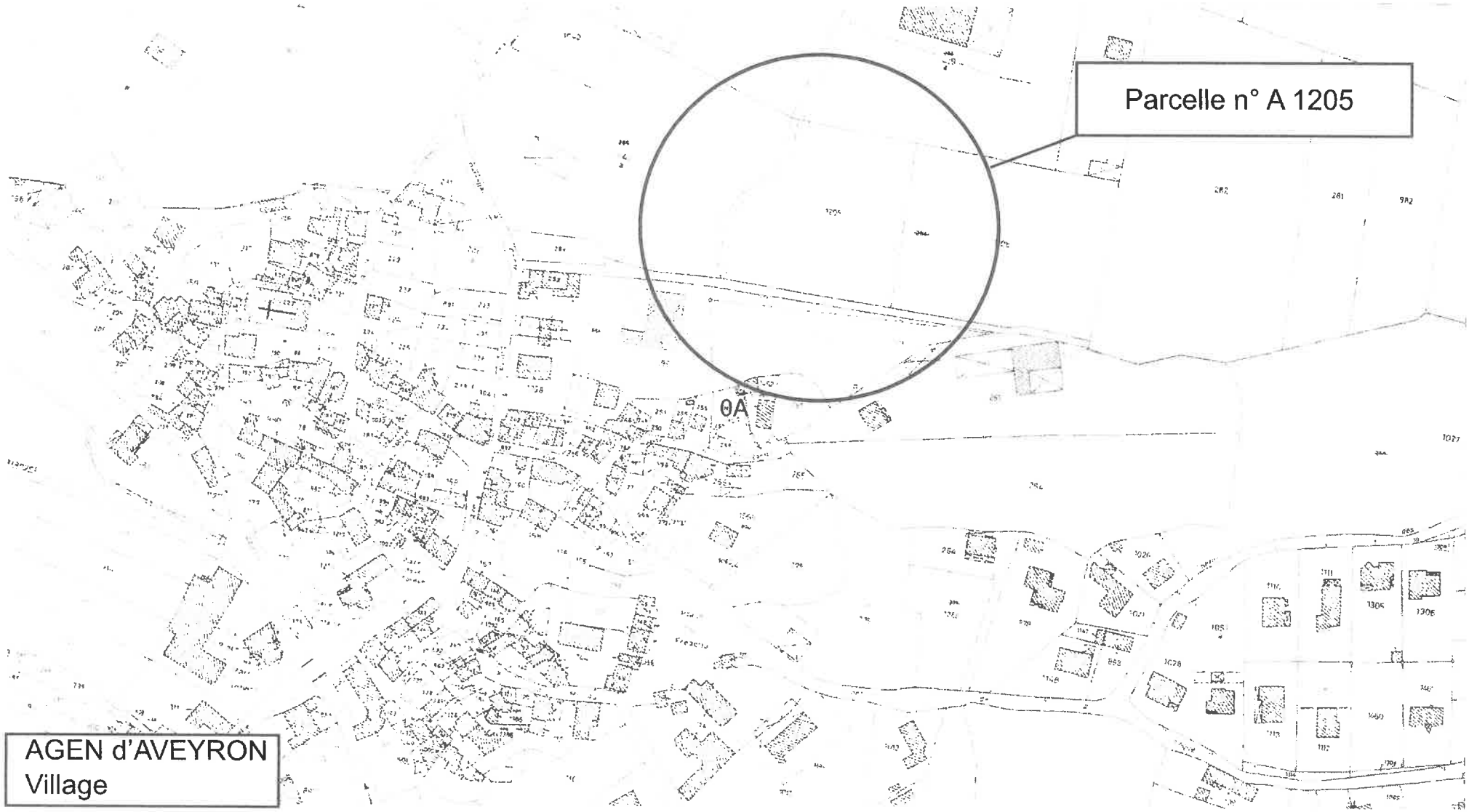

Mme DIVRY

8 ROUTE DE BOULZAC

12 630 AGEN D'AVEYRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS

34 AVENUE DE RODEZ

12 290 PONT DE SALARS

Objet : Révision PLU

Agen le 27 mai 2024

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous concernant ma demande de révision du PLU.

J'avais déjà faite une demande le 9 février 2022 et le 4 mai 2023 pour une modification des parcelles 1042 et 1043.

Celles-ci étaient constructibles et elles ont été passées en non constructible.

Ce terrain est un terrain familial et dans l'avenir j'aimerai qu'il y est un projet constructible.

En espérant que ma demande sera prise en compte.

Vous en souhaitant une bonne réception.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.